

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR  
ET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE  
16, RUE BORDE  
13 357 MARSEILLE CEDEX 20

**CTL du 13 juin 2019**  
**Point n° 3 de l'ordre du jour**  
**Présentation du Plan d'action cadastral  
départemental (PACD) 2019-2020**

**1/ Démarche générale menée dans le département des Bouches-du-Rhône :**

Dans le prolongement des dispositions de l'instruction du 5 février 2018 relative au pilotage de la mission cadastrale, la DRFiP 13 a établi un état des lieux qui a conduit à identifier les enjeux fiscaux locaux prioritaires et entamé la réflexion quant à la participation accentuée des géomètres aux travaux fiscaux.

L'état des lieux (avril/mai 2018) a montré :

⇒ qu'un peu plus de 30 % du temps des géomètres est déjà consacré aux travaux fiscaux ;  
⇒ que la très grande majorité des géomètres réalisait déjà des travaux fiscaux (traitement des contentieux d'évaluation, évaluations d'office, participation aux CCID, alimentation de l'application Lascot...).

Partant de ce constat et conformément aux préconisations de l'instruction GF-3A du 30/10/2018, la DRFiP 13 a défini la feuille de route des actions fiscales et topographiques à mener sur la période 2019-2020.

Sur la forme et dès l'engagement de la démarche, la DRFiP 13 a souhaité une participation active des responsables de CDIF et des géomètres. Ainsi, et en préparation du PACD, 6 réunions et ateliers de travail ont été organisés avec les responsables de CDIF et leurs adjoints dont 3 auxquels les géomètres ont été associés. Ensuite, une réunion visant à présenter le PACD s'est tenue le 27 mars 2019, en présence des responsables de CDIF, des A exerçant au cadastre et des géomètres.

Enfin, le PACD sera très prochainement décliné dans chaque CDIF afin de tenir compte du contexte et des besoins propres à chaque service.

## **2/ La feuille de route des actions fiscales et topographiques à mener sur la période 2019-2020 :**

### **2.1/ Les actions fiscales prioritaires :**

Le PACD de la DRFiP 13 s'inscrit dans le cadre de la coopération accrue entre la DGFIP et les collectivités territoriales afin de mieux répondre à leurs attentes en matière de fiabilisation de leurs bases fiscales.

La démarche partenariale menée avec les collectivités locales conduit à examiner leurs demandes sous l'angle des enjeux et des besoins tout en tenant compte de la charge des services fonciers. Si la situation le justifie, des contrats de partenariat dédiés aux travaux de fiabilisation des bases de la fiscalité locale pourront être définis, avec comme axes prioritaires la vérification sélective des locaux, l'amélioration de l'adressage et la gestion des locaux vacants.

D'autres actions prioritaires fiscales seront mises en œuvre telles que les travaux de fiabilisation des locaux professionnels, la détection de la matière imposable, le suivi des permis de construire, et la définition d'actions en matière de vérification sélective des locaux en tenant compte de la situation fiscale et économique des collectivités.

Les actions nécessitant le soutien des géomètres et les modalités pratiques de ce soutien ont été clairement définies dans le PACD :

- traitement des contentieux d'évaluation nécessitant une visite sur place ;
- mobilisation des données utiles à la réalisation des évaluations d'office par les services d'assiette ;
- mise à jour de Lascot dans la continuité des travaux topographiques réalisés par les géomètres ;
- adressage ;
- récupération des informations d'urbanisme ;
- vérification sélective des locaux.

La part départementale d'activité des géomètres allouée aux travaux fiscaux est la suivante :

Direction	Travaux fiscaux		
	2018	2019	2020
<b>13</b>	<b>32 %</b>	<b>35 %</b>	<b>40 %</b>

Des formations seront organisées compte tenu des besoins exprimés par les géomètres.

## 2.2/ Les actions topographiques prioritaires :

Au-delà de la réduction progressive des levers par les géomètres pour la mise à jour du bâti et de leur repositionnement sur davantage de travaux fiscaux, les services en charge de la mission topographique continuent d'assurer les autres travaux topographiques indispensables à la mission cadastrale (le traitement des documents d'arpentage (DA) et les travaux préparatoires à la RPCU) dans les proportions suivantes :

	Mise à jour (parcellaire et bâti)			Remaniement			Travaux liés à la vectorisation du plan			Travaux liés à la RPCU			Autres travaux (hors travaux fiscaux)		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
<b>13</b>	<b>57%</b>	<b>51 %</b>	<b>40 %</b>				<b>1,7%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>		<b>5%</b>	<b>15%</b>	<b>9,3%</b>	<b>9%</b>	<b>5%</b>

Concernant particulièrement la représentation du bâti :

Direction	Part d'activité allouée au lever			Part d'activité allouée à la représentation sur le plan		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
<b>13</b>	<b>37 %</b>	<b>35 %</b>	<b>30 %</b>	<b>20 %</b>	<b>16 %</b>	<b>10 %</b>

Concernant les outils et dans l'attente de précisions de la part de la Direction générale concernant l'utilisation de méthodes alternatives, le recours aux prises de vues aériennes mises à disposition en 2019 sera généralisé.

## **3/ Le suivi du PACD**

Des réunions et journées d'étude seront organisées par la Direction à l'attention des chefs de service et des cadres A affectés au cadastre en fonction des besoins identifiés et des actualités des missions foncières ; des réunions plus techniques pourront également se tenir, réunissant les géomètres ainsi que les cadres B et C.

Des outils de suivi de la mise en œuvre du PACD ont été mis en place par la Direction (Division des Affaires foncières et de l'enregistrement).